



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Egypte

Question écrite n° 36346

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge M. le ministre des affaires étrangères au sujet du silence assourdissant du Gouvernement concernant les incendies de vingt-cinq églises coptes en Égypte. Il lui demande quelles sont les raisons qui empêchent le Gouvernement d'avoir une position plus ferme vis-à-vis de cet intégrisme islamiste qui empêche la pratique du culte chrétien en Égypte mais aussi dans de très nombreux pays africains et asiatiques.

Texte de la réponse

La France a vivement déploré les violences survenues au Caire lors des opérations d'évacuation le 14 août dernier. Elle a demandé la cessation des violences pour que prévale une logique d'apaisement, appelé les parties à la plus grande retenue et mis en garde contre l'usage disproportionné de la force. Suite aux attaques contre les Eglises coptes qui ont suivi ces événements et que la France condamne, le ministre des affaires étrangères a déclaré que la volonté de la majorité devait pouvoir être respectée ainsi que les droits des minorités. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens. Les conclusions du Conseil Affaires étrangères du 21 août consacrées à l'Égypte ont fermement condamné les destructions de plusieurs églises coptes et ont rappelé l'importance du respect de la liberté de religion ou de conviction. Le gouvernement réitère sa ferme condamnation de la destruction et de la dégradation des lieux de culte quelle que soit la confession en cause. En ce qui concerne l'Égypte, les coptes doivent bénéficier des mêmes droits que les autres citoyens et voir leurs lieux de culte et institutions protégés et respectés. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens d'Orient s'inscrit dans notre politique de défense et de promotion des droits de l'Homme à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire que la France entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient ainsi que leur rôle crucial en faveur de la francophonie dans cette région du monde. Le gouvernement entend inciter les chrétiens à prendre toute leur part dans les changements politiques en cours dans le monde arabe, en faveur de la construction de l'Etat de droit et de l'instauration de la démocratie, malgré toutes les difficultés et les épreuves liées à la phase de transition et de bouleversement que connaît cette région. Les chrétiens d'Égypte et du Proche et Moyen-Orient en général veulent être traités comme des citoyens bénéficiant de l'égalité des droits dans des régimes pluralistes respectueux de la liberté de religion et de conviction. Le gouvernement connaît leurs inquiétudes et leurs craintes en cette période cruciale et il demeurera tout à fait vigilant et mobilisé concernant leur situation. Le ministère des affaires étrangères demeure par ailleurs en contact régulier et confiant avec les églises chrétiennes orientales. Le sort des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient constitue un indice très significatif de l'avancement ou non des libertés dans cette région et le gouvernement français réaffirme son ferme engagement en faveur des droits et des libertés des minorités.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36346

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 8917

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9915